

01 JUIN 2017

Monsieur Bruno LAFON
Président du Syndicat des Sylviculteurs du
Sud-Ouest
Maison de la Forêt
6 parvis des Chartrons
33075 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le **30 MAI 2017**

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 14/04/2017, je tenais à mon tour à saluer la qualité de nos échanges à l'occasion de notre dernière rencontre qui a permis d'aborder plusieurs sujets importants pour le développement de la filière forêt bois en Nouvelle-Aquitaine.

S'agissant de la compétitivité de la filière, comme vous, je suis convaincu que l'avenir de la filière passe par l'innovation et la capacité des opérateurs industriels à investir pour se développer sur les marchés existants, émergents ou nouveaux.

En matière de stratégie bas carbone, la filière forêt bois joue en effet un rôle majeur dans l'atténuation des changements climatiques en conjuguant à la fois séquestration du carbone en forêt, stockage du carbone dans les produits bois et substitution de ces produits à d'autres plus émissifs en CO2.

Dans ces conditions, la Région a pris dès 2011 la responsabilité d'impulser la création de l'Association Aquitaine Carbone afin de faire reconnaître ce rôle singulier. Les réflexions en cours auxquelles vous participez permettront de proposer une nouvelle approche basée notamment sur la valorisation du stockage du carbone dans le matériau bois construction. Sur ce dernier point, la Région a d'ores et déjà déployé plusieurs dispositifs afin d'accompagner le secteur du bois dans la construction :

- aide aux investissements et à l'innovation dans les entreprises (Scierie Lesbats, SACBA, IBS...),
- soutien à la structuration de ce segment par des actions collectives autour du design, de l'utilisation du bois dans la rénovation des bâtiments anciens,...
- financement des missions « prescription bois » portées par les interprofessions régionales qui cherchent à rapprocher l'offre des entreprises locales des besoins exprimés par les maîtres d'ouvrage publics et privés,
- participation à l'organisation du congrès international Woodrise qui aura lieu du 12 au 15 septembre 2017 à Bordeaux : au-delà des échanges techniques sur les immeubles en bois, cette manifestation devrait faciliter l'ouverture des entreprises régionales aux marchés à l'international.

Sur le sujet particulier de la commande publique, les compétences exercées par la Région impliquent la gestion de nombreux bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle Aquitaine. Quelle que soit leur destination, ces biens immobiliers représentent un poids économique considérable.

Au-delà, ils doivent répondre à une exigence particulière notamment en matière de performance environnementale et de réduction des gaz à effet de serre. A ce propos, des recommandations en termes de méthode et de pratiques ont été adoptées dans le guide régional de la construction et de la rénovation durables.

Ainsi, l'utilisation du matériau bois dans les menuiseries, charpentes, planchers, habillage intérieurs et extérieurs sera systématiquement recherchée et les espèces locales seront privilégiées. En construction neuve, un volume minimum de bois de 60 dm³ par m²/Shon/Shob est mis en œuvre.

Des marges de progrès existent et nous devons donc tous ensemble poursuivre dans la voie de l'amélioration continue en s'inspirant des opérations exemplaires comme le Lycée Léonard de Vinci de Blanquefort, la stabulation du Lycée agricole de Bazas ou encore le pôle paysage du Lycée agricole Mathiron à Thuré.

En matière de communication régionale, vous m'avez alerté sur la place qu'occupe l'économie forestière dans les documents édités par la Région : vous plaidez pour que le rôle économique et environnemental de la filière régionale forêt-bois soit davantage mis en avant compte tenu des emplois générés et aménités induites.

Je rejoins pleinement votre propos. C'est pourquoi, j'ai demandé aux différents services concernés de réserver à la filière la place qu'elle mérite dans les actes et documents de communication de la Région.

D'ores et déjà, j'ai le plaisir de vous informer que le règlement d'intervention des aides économiques aux entreprises adopté lors de la séance plénière du 13 février 2017 consacre plusieurs pages à la filière forêt-bois (voir copie en annexe) et insiste sur le rôle moteur qu'elle joue à l'échelle régionale.

S'agissant enfin de la gouvernance de la filière, je vous redis combien je suis attaché au rapprochement et au dialogue entre les acteurs professionnels de l'ensemble de la filière à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Je vous invite donc à poursuivre les discussions en cours pour poser les bases d'une organisation à l'échelle de la grande région. En désignant collectivement les enjeux et les priorités pour le développement de la filière, les travaux menés dans le cadre de la Commission régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) que je préside doivent pouvoir vous y aider.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du Conseil régional
de la Nouvelle-Aquitaine

7-5



Alain ROUSSET